

TARIF GAZ NATUREL

A1 Cuisson et eau chaude

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation pour la cuisson et l'eau chaude des **ménages individuels** ainsi que pour les appareils de buanderie individuels ou collectifs.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|---------------------------------------|--------|--------|
| 1 ^{ère} tranche de 2'000 kWh | 14.477 | 17.463 |

Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

| Compteur | HT | TTC* |
|---------------------|------|------|
| 6 m ³ /h | 6.02 | 6.48 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA



TARIF GAZ NATUREL

A2 Commerce et artisanat

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation pour la cuisson et l'eau chaude des **ménages collectifs** (hôtels, restaurants) et à celle des **commerces** et **artisanats** jusqu'à une puissance de raccordement de 120 kW.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|--|--------|--------|
| 1 ^{ère} tranche de 20'000 kWh | 17.022 | 20.204 |
| Solde annuel | 11.889 | 14.676 |

Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

| Compteur | HT | TTC* |
|----------------------|-------|-------|
| 6 m ³ /h | 6.02 | 6.48 |
| 10 m ³ /h | 12.04 | 12.96 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA



TARIF GAZ NATUREL

B1 Thermique et eau chaude

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture non **interruptionnelle**, notamment pour le chauffage des locaux **avec production d'eau chaude**, pour la climatisation ainsi que pour la chaleur artisanale lorsque la puissance raccordée dépasse 120 kW.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|--|-------|-------|
| 1 ^{ère} tranche de 50'000 kWh | 6.790 | 9.185 |
| 2 ^e tranche de 50'000 kWh | 6.560 | 8.937 |
| 3 ^e tranche de 50'000 kWh | 6.330 | 8.689 |
| 4 ^e tranche de 100'000 kWh | 5.867 | 8.190 |
| 5 ^e tranche de 200'000 kWh | 5.454 | 7.745 |
| Solde annuel | 5.112 | 7.377 |

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

| Tranche | HT | TTC* |
|---|-------|-------|
| 1 ^{ère} tranche de 0 à 300 kW | 11.67 | 12.57 |
| 2 ^e tranche pour les kW restants | 8.33 | 8.98 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2019.



TARIF GAZ NATUREL

BS Thermique et eau chaude

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**, pour le chauffage et la production d'eau chaude des locaux appartenant à la Ville de Fribourg.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|--|-------|-------|
| 1 ^{ère} tranche de 50'000 kWh | 6.790 | 9.185 |
| 2 ^e tranche de 50'000 kWh | 6.560 | 8.937 |
| 3 ^e tranche de 50'000 kWh | 6.330 | 8.689 |
| 4 ^e tranche de 100'000 kWh | 5.867 | 8.190 |
| 5 ^e tranche de 200'000 kWh | 5.454 | 7.745 |
| Solde annuel | 5.112 | 7.377 |

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

| Tranche | HT | TTC* |
|----------------|------|------|
| Tranche unique | 8.33 | 8.98 |

* Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2019.



TARIF GAZ NATUREL

B2 Thermique

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**, notamment pour le chauffage des locaux **sans production d'eau chaude**, ainsi que pour la cuisson professionnelle lorsque la puissance raccordée dépasse 120 kW.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|--|-------|-------|
| 1 ^{ère} tranche de 50'000 kWh | 6.790 | 9.185 |
| 2 ^e tranche de 50'000 kWh | 6.560 | 8.937 |
| 3 ^e tranche de 50'000 kWh | 6.330 | 8.689 |
| 4 ^e tranche de 100'000 kWh | 5.867 | 8.190 |
| 5 ^e tranche de 200'000 kWh | 5.454 | 7.745 |
| Solde annuel | 5.112 | 7.377 |

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

| Tranche | HT | TTC* |
|---|-------|-------|
| 1 ^{ère} tranche de 0 à 120 kW | 13.89 | 14.96 |
| 2 ^e tranche de 121 à 300 kW | 11.67 | 12.57 |
| 3 ^e tranche pour les kW restants | 8.33 | 8.98 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2019.



TARIF GAZ NATUREL

B3 Thermique artisanat

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable, pour une fourniture **non interruptible**, à la consommation indépendante de la température extérieure (artisanat, industrie) lorsque la puissance raccordée dépasse 120 kW.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|--|-------|--------|
| 1 ^{ère} tranche de 50'000 kWh | 7.901 | 10.382 |
| 2 ^e tranche de 50'000 kWh | 7.719 | 10.185 |
| 3 ^e tranche de 50'000 kWh | 7.441 | 9.886 |
| 4 ^e tranche de 100'000 kWh | 7.073 | 9.489 |
| 5 ^e tranche de 200'000 kWh | 6.565 | 8.942 |

Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

| Compteur | HT |
|----------------|--|
| Tous compteurs | 15% du prix d'achat du compteur installé |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2019.



TARIF GAZ NATUREL

B4 Thermique industrie

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible** pour la chaleur industrielle lorsque la puissance raccordée dépasse 120 kW ainsi que pour le chauffage et la climatisation de locaux industriels.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|---|-------|-------|
| 1 ^{ère} tranche de 900'000 kWh | 5.727 | 8.039 |
| 2 ^e tranche de 600'000 kWh | 5.482 | 7.776 |

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

| Tranche | HT | TTC* |
|---|-------|-------|
| 1 ^{ère} tranche de 0 à 300 kW | 11.67 | 12.57 |
| 2 ^e tranche pour les kW restants | 8.33 | 8.98 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Sont considérées comme industriels, les entreprises définies comme entreprises industrielles par la législation sur le travail Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2019.



TARIF GAZ NATUREL

BGC Energie non interruptible

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**. Il est limité aux clients - dont la consommation annuelle dépasse 2 GWh, sur la base de l'année précédente - **qui font l'objet d'un contrat de fourniture particulier**.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|---|-------|-------|
| 1 ^{ère} tranche de 2'000'000 kWh | 5.438 | 7.729 |
| 2 ^e tranche de 4'000'000 kWh | 5.163 | 7.432 |
| 3 ^e tranche de 25'000'000 kWh | 4.778 | 7.018 |

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

| Tranche | HT | TTC* |
|----------------|------|------|
| Tranche unique | 8.33 | 8.98 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur. Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2019.



TARIF GAZ NATUREL

C Thermique eau chaude et cuisson

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation pour la cuisson, la production d'eau chaude et le chauffage des locaux des ménages individuels avec **un seul compteur** par appartement ou maison familiale.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|--------------------------------------|--------|--------|
| 1 ^{ère} tranche de 800 kWh | 17.022 | 20.204 |
| 2 ^e tranche de 50'000 kWh | 6.885 | 9.287 |
| Solde annuel | 6.778 | 9.172 |

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

| Tranche | HT | TTC* |
|----------------|-------|-------|
| Tranche unique | 11.67 | 12.57 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 155.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2019.



TARIF GAZ NATUREL

D Energie interruptible

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable, pour une fourniture **interruptible**, à la consommation notamment pour le chauffage des locaux avec production d'eau chaude et la chaleur industrielle. Il est limité aux grands consommateurs - dont la puissance de raccordement est supérieure à 800 kW - **qui font l'objet d'un contrat de fourniture particulier.**

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|---|-------|-------|
| 1 ^{ère} tranche de 2'000'000 kWh | 5.700 | 8.010 |
| 2 ^e tranche de 4'000'000 kWh | 5.163 | 7.432 |
| Solde annuel | 4.964 | 7.218 |

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

| Tranche | HT | TTC* |
|----------------|------|------|
| Tranche unique | 8.33 | 8.98 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur. Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2019.



TARIF GAZ NATUREL

DGC Energie interruptible

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable, pour une fourniture **interruptible**. Il est limité aux clients - dont la consommation annuelle dépasse 2 GWh, sur la base de l'année précédente - **qui font l'objet d'un contrat de fourniture particulier**.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

| Tranche | HT | TTC* |
|---|-------|-------|
| 1 ^{ère} tranche de 2'000'000 kWh | 5.256 | 7.532 |
| 2 ^e tranche de 4'000'000 kWh | 4.885 | 7.133 |
| 3 ^e tranche de 25'000'000 kWh | 4.330 | 6.535 |
| 4 ^e tranche de 25'000'000 kWh | 4.130 | 6.320 |

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

| Tranche | HT | TTC* |
|----------------|------|------|
| Tranche unique | 8.33 | 8.98 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur. Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2019.



TARIF GAZ NATUREL

Z Eclairage public

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation sans compteur pour l'éclairage public.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Taxe de base (en CHF/an)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

| Taxe de base | HT | TTC* |
|-----------------|--------|--------|
| Tarif par lampe | 425.93 | 458.72 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA



TARIF GAZ NATUREL

Z Eclairage privé

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation sans compteur pour l'éclairage privé.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

| Tranche | HT | TTC* |
|--------------|-------|-------|
| Tarif unique | 5.163 | 7.432 |

*Tarif y compris taxe CO₂ (1.738 ct/kWh) et 7.7% de TVA

